ROUBAIX

La 1re Fête de l'Enseignement laïque

GRANDIOSE MANIFESTATION

C'est dimanche qu'a lieu à Roubaix avec le plus grand éclat la 1re fête de l'Enseignement laïque. Le but de cette fête était de commémorer le 60 anniversaire de l'année 1848, pendant laquelle fut vive impulsion fut donnée à l'Enseignement populaire par Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique.

Cette cérémonie a eu du reste un caractère particulier par suite de la participation et de la première production en public de l'Ecole de tir et d'instruction militaire des Ecoles laïques publiques de Roubaix et environs. Nous avons très longtemps ici même parlé de cet admirable groupement qu'est cette section militaire, des efforts sérieux et soutenus que les jeunes gens qui la composent se trouvent équipés, armés et se présentent vraiment sous un admirable aspect, plein de discipline, plein d'ardeur et d'enthousiasme. Le ministre de la Guerre lui-même a voulu témoigner sa sollicitude à son égard et avait délégué le général Sèves pour assister à la remise du drapeau.

Avant de passer aux détails de cette inoubliable cérémonie, félicitons chaudement ces gens qui, avec la plus grande persévérance, sont parvenus à mettre sur pied cette œuvre magnifique, n'ayant en vue que l'amour du pays, de la France, de la République.

Une autre œuvre a reçu aussi hier sa consécration. C'est l'Office de l'Enfancement de la Fédération des Amicales de Roubaix. Longtemps cette question fut discutée : élaborée avec le plus grand soin par une commission spéciale nommée en assemblée générale, elle est maintenant bien mise au point et prête à fonctionner. Cet office, à notre avis, rendra de précieux services aux jeunes gens de notre arrondissement : les aidera dans le choix d'une carrière, leur facilitera leurs premiers pas dans la grande bataille de plus en plus âpre qu'est actuellement l'existence, les soutiendra et les encouragera dans les moments de détresse.

Nos félicitations s'adressent également à ces jeunes gens dévoués qui sacrifient leurs heures de repos durement acquises souvent, s'occupent encore de leurs camarades avec un dévouement et un acharnement sans exemples.

La remise des drapeaux, en présence du délégué du ministre de la Guerre

La première partie de la fête comportait la remise du drapeau à la section militaire. Cette cérémonie a eu lieu à 11 heures du matin, au Rond-Point de l'Avenue Barbieux, par un temps assez inclément, attirés là par un temps idéal. Un important service d'ordre, dirigé par M. Delteil, commissaire de police, maintenait la foule des curieux à l'extrémité des boulevards de Cambrai et de Douai, tandis que les dirigeants des Associations et les familles se tenaient sur les accotements des avenues des Nôtre et Lassies, avec le corps enseignant. L'Ecole était rassemblée en ligne déployée, le dos à la pelouse et dans l'ordre suivant : section militaire, section de tir, 7 sections égalisées pour la circonstance. La musique des anciens soldats musiciens français qui beaugurent son drapeau, se trouvait à la hauteur et en face de la 7e section. Les drapeaux de l'Institut Turgot., des Vétérans des Armées de terre et de mer ; des Anciens combattants de 1870-71, des Anciens soldats de l'armée de mer, de l'Amicale de l'Ecole de Lannoy, des soldats coloniaux, des Anciens militaires belges, des anciens sous-officiers belges, les sociétés de gymnastique la Patriote de Croix, la Roubaisienne, l'Ancienne, se trouvaient à hauteur de la section cycliste faisant face à la 1re section.

A 11 h. 1 un clairon annonce par le « Garde-à-vous » que le général Sèves, délégué du ministre de la Guerre, approche. La musique joue « la » « Marseillaise » et la continue jusqu'à ce que le général, entouré de M. le commandant Dupatureau, président du Groupe Militaire de Roubaix, le colonel Comte, du 71e, le commandant Rouhaix, le colonel Comte, du 71e, le commandant de gendarmerie Lebon, Mollé, maire de Roubaix, Bauffron, inspecteur primaire, Dewit, adjoint au maire, Lehouck, président d'honneur de la Fédération des Amicales, Hennequin, président, F. Glaize, secrétaire, le bureau de la Fédération, Raoul Desreux, président de la section militaire, ait passé la revue des sociétés patriotiques des sections.

M. Raoul Desreux prononce alors le discours suivant :

Discours de M. Desreux

Mon général, Messieurs, Tel l'agréable devoir de remercier le général Sèves, ministre de la personne de M. le général Sève, commandant la 1re brigade de cavalerie.

Votre présence, mon général, celle du colonel Conte, du 7eminent président de l'Union des sociétés de préparation militaire de Roubaix, le commandant Desgoutte, des délégations des villes voisines, sont pour nous un gage de sympathique encouragement dans l'œuvre que nous avons entreprise.

M. l'inspecteur d'Académie, et les membres du corps enseignant, qu'enlèvement rappellent aux élèves-soldats le temps passé sur les bancs de la classe et leur rappelant les exemples donnés par leurs professeurs qui, les premiers, leur ont causé de la France et de leur devoir envers elle.

A cet instant, ils apprécient mieux ce qu'est la Patrie. Ils se sentent les enfants soumis d'une mère aimée, pour laquelle leurs aînés au prix des plus grands efforts, ont tracé tout au passé de gloire. Il ne doivent pas le démentir, mais marcher et qu'au milieu d'eux, il leur montrera le Devoir.

Je me permets de vous retracer le court historique de cette école de tir et d'instruction militaire.

A l'appel d'un comité provisoire, une réunion générale eut lieu le 10 novembre 1907 à l'Institut Turgot. Elle réunissait les représentants des villes rue. La Fédération des Amicales de Roubaix dont le dévoué président, M. Hennequint et le bureau sont à nos côtés et nous apporteront le plus précieux appui, les Amicales du Crétinier et de la Bailleriè, de Wattrelos, l'Amicale de l'école de Lannoy et celle de l'école de Mouvaux, ce qui porte à 4.000 le nombre des adhérents. Les statuts élaborés et acceptés le 14 janvier 1908, permirent dès lors le groupement, la constitution des effectifs, l'organisation du service.

Comme son titre l'indique, notre école s'occupe de tir et d'instruction militaire. La seconde partie de notre but : la préparation militaire, s'adresse que les jeunes gens de 17 à 20 ans, c'est celle que nous vous présentons aujourd'hui. La formation prévue par le décret du 5 mars 1907 est absolument celle préconisée par les conclusions du rapport de la commission interministérielle : installation sur l'Etat de la préparation à donner en France, c'est-à-dire, groupements post-scolaires dirigés par des initiatives particulières, aides d'instructeurs de réserve.

Notre section des élèves-soldats comprend 170 jeunes gens, complètement habillés, équipés et armés, dirigés par M le lieutenant Schiller, diplômé, assisté du sous-lieutenant Crolin, l'adjudant Ramu, et 12 instructeurs de réserve.

L'intention dominante est basée : sur l'éducation physique rationnelle rendue accessible à tous, parce que indispensable à tous et s'appuyant sur les prescriptions du règlement du 4 octobre 1902. Elle donnera de futurs soldats en mesure de recevoir dès leur arrivée au régiment, l'instruction militaire proprement dite, sur laquelle nous ne voulons pas entrer ici, qui doit rester une des attributions exclusives des instructeurs de l'armée active. Nous tenons uniquement de la préparation militaire, mais nous voulons tout rapidement à même d'être perfectionné, par une instruction individuelle qu'il aura reçue chez nous.

Le résultat sera de faire de ces jeunes gens des cadres subalternes, en rendant possible, dans des délais moins longs, l'accession aux différents grades de caporal et de sergent, tout en conservant à leurs détenteurs une valeur égale, sinon supérieure à ceux de l'ancien régime.

Le brevet d'aptitude forme la crible indispensable pour assurer l'instruction des futurs grades et les réels avantages qu'ils donnent à ses titulaires, ne peuvent qu'exciter les jeunes gens à bien travailler pour l'obtenir.

Une des conséquences de la formation préréglementaire des futurs soldats sera aussi de leur faire connaître, le cœur qui, le dévoue au service militaire, en les dégageant de cette appréhension instinctive qu'éreint les recrues à leur arrivée au régiment.

Il est de son devoir, mon général, messieurs, de vous signaler le bon esprit des élèves qui apportent aux différents exercices une si évidente bonne volonté que malgré la création très récente de notre école, celle-ci a pu obtenir des résultats remarquables.

Notre groupement exerce une grande émulation chez ceux nées aux aptitudes et dans un but bien défini, travaille au développement de la force, vivre et jeunes de notre pays, et contribue à maintenir notre France républicaine puissante et respectée.

Ce discours est salué par de vives acclamations que, tandis que les drapeaux des sociétés viennent former le cercle, la garde s'avance, encadrant le futur porte-drapeau de la section qui vient se placer devant M. le commandant Dupatureau.

D'une voix vibrante M. Dupatureau prononce l'allocution suivante :

Discours Dupatureau

Mon général,

Comme président de l'Union des Sociétés de tir et de préparation militaire, c'est pour moi un honneur insigne de remettre en votre présence le drapeau de l'Ecole de préparation militaire des Anciens élèves des écoles publiques de Roubaix et des environs.

Jeunes gens,

C'est avec une patriotique émotion que je remets dans vos mains et confie à vos cœurs l'image de notre mère la Patrie.

Notre drapeau a été associé aux victoires de la France et à ses désastres, à nos joies et à nos souffrances. Il a fait le tour du monde avec nos gloires militaires et il a flotté sur nos splendeurs et sur nos ruines.

Entouré du son auréole glorieuse il est toujours honoré et jalonne la route du devoir par des deux mots magiques : « Honneur et Patrie », inscrits en lettres d'or dans ses plis soyeux. Les trois couleurs représentent pour nous plus d'un siècle de luttes, de triomphes, de malheurs, comme elles représentent aussi l'espoir et l'indéchiffrable confiance dans l'avenir.

Le drapeau, mes amis, c'est l'âme de la Patrie absente dans les expéditions lointaines, en relant un regard sur lui nos vaillants soldats supportent avec résignation les fatigues et les souffrances et combattent vaillamment. Futurs soldats, prenez pour devise : « Tout pour la Patrie », aimez-la, aimez et vénérez le drapeau que vous porterez fièrement au milieu de vous, c'est un ombre que vous combattrez et le fils pour vous le solennel serment de vaincre ou de mourir pour lui Vive la France !

Les clairons sonnent les hambours battent aux champs, la section militaire possède un magnifique emblème.

Discours Mollé

Tout de suite après, M. Mollé remet un drapeau à l' « Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français » et prononce le discours suivant :

Je suis fier de remettre le drapeau à une société d'une aussi belle allure. Le jour où vous vous présentez dans Roubaix en tenue militaire, coiffés de la fourrée, vous avez voulu vous rappeler que c'est à l'ombre du drapeau de la France que vous avez acquis le droit de faire partie de la valeureuse phalange des Anciens soldats musiciens français. Pour en être il faut avoir passé au régiment, avoir été un bleu, y avoir fait ses classes, avoir senti le frisson patriotique quand on présente le drapeau aux recrues sur le front des bataillons, les jours de revue, s'être formé au creuset de la grande école du régiment dans une fraternelle et sympathique. Puis vos classes faites, vous êtes entrés dans la musique vous avez été de ceux qui accompagnaient le drapeau qui, lors de l'appel nominal des recrues, a vu tant de pas-redoublés, de vos hymnes guerriers, de vos marches entraînantes, et qui saluaient le drapeau de l'hymne national. Vous devez savoir la Patrie terminé, vous vous êtes senti au cœur comme le vertige du vide. Et ce fut bientôt fait de créer et de s'enrôler dans cette société qui vous pouvez revivre les heures sans soucis qui s'égrènaient au régiment. Il vous faliait un uniforme pour que l'illusion se parachève. C'est chose faite ! Il vous faut le drapeau tricolore. Je vous le remets. Serrez-vous autour de lui. Qu'il soit votre symbole d'union, d'harmonie. Chassez toute question de politique, de religion, de politique qui fait dans tous les actes de la vie. Pénétrez-vous de l'essence des grands mots qui sont inscrits sur votre drapeau : Honneur, Patrie, Art.

C'est tout un programme. Restez-en là.

L'Ecole se forme alors en colonne par quatre et va se masser à l'entrée de la colonne La Notre en colonne de compagnie et, musique en tête, défile devant le général Sèves et les autorités.

Tel a cette partie de la fête, surtout la remise des drapeaux, a souvé une profonde émotion et des applaudissements nourris accompagnent la musique et la section qui descendent, le boulevard de Paris et font une promenade en ville.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS

Le syndicat des employés organise pour dimanche prochain, 5 juillet, une excursion à Gand, dont le but principal est la visite des ruines des divers établissements du Vooruit, considéré à juste titre comme un véritable modèle d'organisation coopérative. Le programme comporte, en outre pour l'après-midi, la visite du château historique des Comtes de Flandre et de divers autres monuments de la ville. La commission n'a rien négligé pour assurer le succès de cette sortie, qui a été d'un agréable dépaysement, constituera une intéressante étude d'économie sociale. Elle espère que les syndiqués voudront profiter nombreux des avantages offerts étant donnés le prix modique (5 francs, dîner compris) Le départ est fixé à 7 heures 15 du matin. Retour à Roubaix vers 8 heures 30. On s'inscrit moyennant le versement de la cotisation au siège social, 21, Grand'Place et chez tous les membres du comité jusqu'au vendredi soir, dernier délai. Les parents et amis des membres sont admis.

PARIS-MÉNAGE pour le Linge et les Laines
Victor VAISSIER

LES CAMBRIOLEURS

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans la maison de Mme Demulde Elodie, femme Lagache, 62 ans, ménagère, 193, rue des Longues-Haies et lui ont dérobé 2 montre en argent pour dame, n° 28833, d'une valeur de 20 francs, un diamant de vitrier, valeur 9 francs, un carnet complet de timbres rouges, d'une valeur de 12 francs 50 et une savonnette de quatre sous. Ils sont ensuite partis après avoir écriture la vitre, avec la savonnette : « Pas le sou ! »

Mme Lagache occupe, au 193 de la rue des Longues-Haies une pièce, à l'étage et une autre au rez-de-chaussée. C'est dans cette dernière que les cambrioleurs se sont introduits, en escaladant un mur de clôture de la cour donnant rue Magenta et en forçant le cadenas fermant la porte de la cour. Aucun des meubles garnissant la pièce n'étant fermé à clef, ils ont pu fouiller tout à leur aise, sans pourtant trouver l'argent que Mme Lagache avait eu la précaution de mettre dans sa chambre du 1er étage. Personne n'a rien entendu. Enquête est menée par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement.

QUI A PRIS LA MONTRE ?

Hier matin, pendant la fête laïque, au parc de Barbieux, un agent flou a substitué la montre en or, valeur 260 francs de M. Erkens Jules, directeur d'usine, demeurant à Lys-lez-Lannoy, lequel n'a en d'autre ressource que de porter plainte entre les mains de M. Delteil, commissaire de service.

Etat-civil

NAISSANCES. — Estelle Franet, rue Franklin, 123 — Zulma Delcroix, avenue Julien-Lagache — Blanche Bernard, rue de Denain, 33 — Lucienne Lefebvre, 23 — Jean Deschamps, rue Fauvrée, 40 — Jacques Lehrun, rue de Valmy, 45.

DÉCÈS. — Marie Cruez, 81 ans, bobineuse, rue Leverrier, 20 — Adèle Boutreligne, 38 ans, rue Mignart, maisons Vincent.

Condition publique

Mouvement de la semaine du 21 au 27 Juin 1908

	Hommes
1° Soies	1.[illegible]
2° Laines peignées	31.[illegible]
3° » diverses	61.940
4° Cotons	20.[illegible]
5° » diverses et tissusses	22.[illegible]
	Total 142.[illegible]

Marché à terme : néant à Roubaix. — Renversement des opérations.

Tourcoing. — Opérations n'y Cotisissement 915 opérations 12.

TOURCOING

POPULATION ÉTRANGÈRE

Du 21 au 28 juin, quatorze étrangers : 5 hommes, 3 femmes et 6 enfants sont venus se fixer à Tourcoing, et 4 autres étrangers : 4 hommes, 3 femmes et 1 enfant, ont quitté la ville.

AUTOUR DE LA MER

ARMENTIÈRES. — Le concours organisé par la Société nautique a obtenu le plus vif succès, réunissant plus de 200 pêcheurs étrangers.

Le défilé et le départ sur la Grande-Place ont été très pittoresques.

Voici les résultats :

Ier prix, 100 fr., Decock, Roubaix ; 2e, 75 fr., Sampers A., Tourcoing ; 3e, 60 fr., Bérovet, Roubaix ; 4e, Vandenberghe, Tourcoing ; 5e, 45 fr., Demez, Roubaix ; 6e, 40 fr., Delmasez, Roubaix ; 7e, 35 fr., Messiaen, Roubaix ; 8e, 30 fr., Loens, Roubaix ; 9e, 30 fr., Bernaillly, Roubaix ; 10e, 25 fr., Sampers A., Tourcoing ; 11e, 25 fr., Mesplomb, Roubaix ; 12e, 25 fr., Godart, Roubaix ; 13e, 20 fr., Hardy, Roubaix ; 14e, 20 fr., Desrousseaux, Roubaix ; 15e, 20 fr., Cartier, Denain ; 16e, 15 fr., Bélinck, Tourcoing ; 17e, 15 fr., Cassez, Tourcoing ; 18e, 15 fr., Déconinck, Gand ; 19e, 10 fr., Dentler, Houplines ; 20e, 10 fr., Chargnon, Roubaix ; 21e, 10 fr., Speybrouck, Roubaix ; 22e, 5 fr., Mendel, Roupignen ; 23e, 5 fr., Fromeaux, Roubaix ; 24e, 5 fr., Meloraga, Armentières.

Ier prix de tenue, 25 fr., les Pêcheurs Mervilles ; 2e, 15 fr., Denain, 1er prix, à la société la mieux appropriée à la pêche, 25 fr., Calais ; 2e, 15 fr., Erquinghem ; prix d'éloignement, 15 fr., Calais ; prix du nombre, 1er, 25 fr., Roubaix ; 2e, 15 fr., Denain.

LE NORD

DUNKERQUE

CHUTE A L'EAU. — Un journalier, M. Joseph Vandenberghe, est tombé hier matin dans le bassin du Commerce. Des douaniers de service sur le quai se portèrent à son secours et le sauvèrent à l'aide de la ligne Brundt.

TIRS A LA MER. — Des tirs à la mer doivent être exécutés par l'artillerie les 7, 8, 9 et 10 juillet, de 7 heures du matin à midi, du front de mer Ouest. La circulation sera interrompue sur la plage : 1re les 7, 9 et 10 juillet sur la partie des dignes situées en avant des fronts de mer Ouest, depuis le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer et la jetée ouest de Dunkerque. 2e Les 8 et 10 juillet, sur toute l'étendue de la plage Ouest, depuis l'amers n° 5, jusqu'au Sanatorium de St-Pol.

ACCIDENTS. — M. Jérôme Famchon, journalier, demeurant à Petite-Synthe, qui travaillait au quai du Freycinet, s'est blessé légèrement aux mains par suite de la chute d'une balle de graine de lin.

— En travaillant au déchargement du vapeur « Vonnago », M. Auguste Vautours, demeurant à Rosendaël, s'est tombé sur le quai et s'est démis le poignet droit.

PERDU. — Mme Lenelos, patronne de la bélandre « Ninon », s'est pendue à son bord ; cette pauvre femme souffrait depuis quelque temps de douleurs et c'est à ce motif qu'on attribue son acte de désespoir.

L'AUTRE I... — Un procès-verbal pour coups a été dressé à la charge du charpentier Tayel, Cédrique, demeurant à Rosendaël, qui, dans un moment de colère, a frappé sa femme, fit avec une vrille un trou dans la porte et consista qu'il ne s'était pas trompé. C'est alors que Tayel rossa son rival.

Sports et Jeux

AVIRON

Les grandes régates internationales de Roubaix

Il y avait foule énorme, dimanche après-midi, sur les deux rives du canal du Brûle-Seau, pour assister aux régates internationales d'aviron organisées par le cercle nautique « l'Aviron ».

Le jury se composait de MM. Dufresne, président de la Ligue d'aviron maritime du Nord, président d'honneur, Emile Truffaut, président, Caron, secrétaire, Ernest Perlmutter, du Boulogne-Club ; Bailleul, d'Abbeville, Dibois, de Dunkerque, Corbeille, de l'E. N. de Calais ; Brillant, de S. N. d'Amiens, Grissy, de l'E. N. de Rouen ; Marcy, du R. C. de Roubaix ; Ernest Wante, de l'Aviron ; Demuid, de H.U.N. de Calais.

Voici les résultats des courses :

Première course préliminaire, première épreuve. Embarcations bordant deux avirons de pointe avec barreur. Parcours : 1200 mètres environ. Deux vivrage. 1er prix, médaille d'argent, 2e prix, médaille de bronze 3 partants. — 1er : « Mouche-ron », Emulation nautique de Boulogne, 5'46" ; 2e, « Petit jeune Homme », Racing-Club de Roubaix, 5'55".

Deuxième épreuve. — 3 partants : 1er, « Petite Vitesse », E. N. Boulogne, 5'46" ; 2e, « Flagcolet », cercle Aviron, Roubaix, 6'08" ; 3e, « Premier Pas », Sports d'Amiens, 6'22".

Deuxième course (juniors), 1er prix, médaille d'argent ; 2e, médaille d'argent, 3e, médaille de bronze. — Embarcations bordant deux avirons de pointe. Parcours : 1200 mètres environ. Deux vivrages. 3 partants. — 1er, « Sanglinque », Union nautique de Liège, 5'23" ; 2e, « Vega », Boulogne-Club, 5'52" ; 3e, « Petite Vitesse », E. N. Boulogne, 6'.

Troisième course (juniors), 1er prix, médaille d'argent, 2e, médaille d'argent, 3e, médaille de bronze. — Embarcations portant deux avirons de pointe avec barreur. Parcours 1200 mètres environ. Deux vivrages. 1er prix, médaille de vermeil ; 2e, médaille d'argent ; 3e, médaille d'argent. Première épreuve. 3 partants. — 1er, « Bonne Bouche », E. N. de Calais, 10'56" ; 2e, « Nouveaux-Nous », C. N. de Rouen, 11'20" ; 3e, « Outsider », Sporting Dunkerquois, 11'25" ; 4e, « Anvaucheil », Cercle des Régates, Bruxelles, 11'27" ; 5e, « Mignonnette », Sports Amiens, 12'.

L'équipe de Dunkerque réclame, disant avoir été bousculée par les deux autres.

Seconde course (seniors). Embarcations bordant deux avirons de pointe avec barreur. Parcours 2.000 mètres environ. Quatre vivrages. — 1er prix, médaille de vermeil 2e, médaille d'argent ; 3e, médaille d'argent. Première épreuve. 3 partants. — 1er, « Bonne Bouche », E. N. de Calais, 10'56" ; 2e, « Nouveaux-Nous », C. N. de Rouen, 11'20" ; 3e, « Outsider », Sporting Dunkerquois, 11'25" ; 4e, « Anvaucheil », Cercle des Régates, Bruxelles, 11'27" ; 5e, « Mignonnette », Sports Amiens, 12'.

L'équipe de Dunkerque réclame, disant avoir été bousculée par les deux autres.

Seconde course (seniors). Embarcations bordant deux avirons de pointe. Parcours 1200 mètres. Quatre vivrages. 1er prix, médaille d'argent, 2e, médaille d'argent, 3e, médaille d'argent. 3 partants. — 1er, « Ninglinspa », fl. N. de Liège, 5'31" ; 2e, « Vega », Boulogne-Club, 5'35" ; 3e, « Mahoule », E. N. Boulogne, 6'12".

Septième course (seniors). Embarcations bordant quatre avirons de pointe avec barreur. Parcours 2.000 mètres environ. Quatre vivrages. 1er prix, médaille de vermeil et 4 permis de circulation à 1 place, donnés par la Cie des chemins de fer du Nord. 2e, médaille d'argent ; 3e, médaille d'argent. 3 partants. — Au dernier virage l'équipe de Boulogne passe devant celle d'Amiens 1er, « Le Marsouin », Boulogne-Club, 11'27" ; « Mal Va », Sports Amiens, 11'57" ; « Hemelblanc », Cercle des Régates, Bruxelles, 11'59".

Cette dernière course s'est terminé par un match nul de Water-Polo entre les « Pupilles de Neptune » de Lille, et les « Enfants de Neptune » de Tourcoing.

GYMNASTIQUE

Concours régional de gymnastique

A Cambrai. — Nous avons annoncé que près de 20 sociétés doivent participer au concours régional des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais qui aura à Cambrai les 13 et 14 août prochain.

Voici par ordre d'inscription, la liste complète des sociétés :

1re En Avant, Valenciennes — 2e La Sectinoise, Secin — 3e L'Avant-Garde, Quiévrechain — 4e La Dunkerquoise, Dunkerque — 5e La Jeanne-du-Blanc-Seau, Tourcoing — 6e La Haulmontoise, Haulmont — 7e L'Avant-du-Vieux-Lille, Lille — 8e L'Avant-Garde, Douai — 9e La Sportive, Hornu (Belgique) — 10e L'Alliance, Bachet — 11e La Jolie Gazelle — 12e La Sportive, Hornu — 13e La Vollige, Fontaine-au-Pire — 14e L'Avenir de la Plaine, Bay de Mont, Fives-Lille — 15e La Jeunesse, Marcq-en-Ponte — 16e La St-Maurice, Tourcoing — 17e La Prévoyante, Fives — 18e L'Union, Hersel (Belgique) — 19e Quand-Même, Cartelain — 20e L'Active, Bergues — 21e La Jeunesse de Lomme, Lomme — 22e La Jeunesse, Seclin — 23e Union Tourquenoise, Tourcoing — 24e La Nationale, Oger Mazy — 25e L'Alerte, Hellemmes — 26e Les Patriote, Aimeux — 27e L'Avenir, Saint-Andrie-Lille — 28e L'Union Hembourdinoise, Haubourdin — 29e L'Active, Cauchy — 30e La Bourbegoise, Maubeuge — 31e La Roubaisienne, Roubaix — 32e Zaalache Volksturnkring (Belgique) — 33e La Thudinienne, Thuin — 34e Société communale de gymnastique, Saint-Ghislain — 35e L'Universitaire, Lille — 36e La Revanche, Lille — 37e Société Suisse, Paris — 38e Société, Arras — 39e La Patriote, Wattrelos — 40e Cercle de gymnastique, Mettet (Belgique) — 41e La Tangissarise, Tangissart (Belgique) — 42e La Patriotique, Tergnée — 43e L'Espérance, Lille — 44e La Fraternisienne, Fourmies — 45e La Revanche, Caudry — 46e L'Alerte, St-Saulve — 47e L'Enghienoise, Enghien (Belgique) — 48e L'Avenir, Wignehies — 49e La Vaillante, Valenciennes — 50e L'Etoile, Saint-du-Nord — 51e Le Réveil, Quesnoy-sur-Deûle — 52e La Réveil, Boulogne-sur-Mer — 53e L'Union Beynoise, Beyne-Heusay (Belgique) — 54e L'Auvestiaenne, Auvelais (Belgique) — 55e La Jeunesse Lossoise, Lossoise-Lille — 56e La Concorde, Orchies — 57e La Gaulaise, Waltrelos — 58e L'Etoile, Bertry — 59e En Avant, Denain — 60e Jeunesse Auchelloise, Auchel — 61 Société de gym. St-Omer-sur-Mer — 62e L'Antienne Bétunoise — 63e Société de gym. et de tir, Auchy-les-Hesdin — 64e L'Antienne, Houbain — 65e La Patriote, Croix — 66e L'Avant-Garde, Lys-les-Lannoy — 67e L'Amicale, Péronne — 68e La Concorde, Bertry — 69e En Avant, Bohlune — 70e La Renaissance de Marcq-en-Baroeul (Belgique) — 71e L'Etoile d'Armentières (Belgique).

M. Claude, président de la Cambrésienne, dans une lettre adressée aux sociétés de gymnastique locales, a fait appel à toutes les bonnes volontés et sollicité le concours de ceux qui voudraient bien accepter de remplir les fonctions de commissaire-délégué près de ces Sociétés.

Déjà deux sociétés, l'Union Orphéonique et la Ancienne Chasseurs, nous ont annoncé à cet égard, montrant ainsi l'excellence des relations qui existent entre les Sociétés locales.

FINANCES
REVUE HEBDOMADAIRE
Paris, 23 juin 1908.

La fermeté n'est plus générale ; les transactions sont moins nombreuses ; il y a du lassement, signe réaction dans le compartiment des Fonds Etrangers, et en particulier dans le cours des rentes et valeurs russes. Sur le marché en banque, le mouvement qui semblait se dessiner sur les mines d'or s'est non seulement ralenti, mais encore complètement arrêté.

Quand donc, on a du prêter attention aux nouvelles moins satisfaisantes reçues de Johannesburg. Cette ville, tout le monde en est subjugué, une dépréciation assez sensible, le bruit avait couru de la nomination d'un liquidateur judiciaire, la commission a recouvert la propriété de ces immeubles.

Par délibération du 16 juillet 1907, le conseil municipal, sur la proposition du Bureau des Occupeurs des immeubles ci-dessus désignés n'avaient accepté le prix et conditions fixés par le conseil municipal le 19 avril précédent, pour la location des propriétés, et invité le Maire à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles en Sénégalais à l'effet de rendre libres dans le plus bref délai possible, les dits immeubles.

Cette délibération approuvée par M. le Préfet du Nord fut notifiée aux intéressés en même temps que le bail. Le Syndic, leur prescrivit de la fin du mois de septembre 1907.

Aucun d'eux ne saigne-repondre.

Il est vrai que le Syndic lui prend le Dron, Me L. Le Grand représentait les cures intéressés.

Le président du tribunal a ordonné l'expulsion du curé de l'église Saint-Louis dans les huit jours de l'ordonnance. En ne qui concerne les deux autres, des héritiers en ligne directe devant introduire une action en révocation, le retire à de remis à un mois.

Dans son ensemble, la cote s'est maintenue avec facilité pendant la semaine écoulée ; dans quelques compartiments, légère baisse par suite de réalisation.

La Rente continue à rester, et reste semblant-ch-ch-ment, cours de 96.50 ; et cela, non seulement en raison de l'impôt qui la menace, mais des futurs emprunts d'Etat, qui seront fatalement émis à un taux plus avantageux. Les fonds coloniaux ont assez bonne allure.

Les obligations de la ville de Paris, en raison des lots, et malgré un intérêt un peu faible, sont toujours recherchées.

Les Banques sont assez fermes.

La Banque de France est à 4.110, en compte. La Banque de Paris a beaucoup tendance en hausse de 1465, la Société Générale est très ferme à 656, le Comptoir National d'Escompte à 694.

La Banque Franco-Américaine en hausse pas à 160. Les titres sont manifestement délaissés par les capitalistes qui attendent une plus vaste sécurité. Bonne tenue du Crédit Foncier Mexicain à 329.

La question du rachat n'a pas laissé indifférent le groupe des actions des grandes Compagnies. Les titres de l'Orléans ont monté d'une façon sensible. Cette Compagnie, sans succès d'ailleurs, était intervenue dans le débat sur le rachat de l'Ouest, et faisait le sacrifice de certains particuliers. L'Ouest s'est maintenu sans difficulté à 628 l'obligation 5 % Buenos-Ayres Midland se maintient à 438, avec une tendance forte.

L'obligation Nord-Est de l'Epargne, à 470, est également très ferme. Les recettes des lignes en exploitation sont toujours intéressantes.

L'action de l'Electrique-Lille-Roubaix-Tourcoing s'échange à 240.

Dans le groupe des valeurs industrielles, le Suez voit son marché s'élargir à 4.470. Le langage plus que rassurant tenu à l'assemblée générale, par le président du Conseil d'administration, a affermi les cours.

D'importants travaux seront graduellement exécutés. Les compagnies de navigation ont toujours un marché étroit.

Les Omnibus, avec des variations assez sensibles, ont, en somme, bonne tendance.

Les valeurs d'électricité, plus calmes, de réalisations se sont produites en raison d'une hausse un peu exagérée.

D'après le rapport annuel du comité des Forges de France c'est la France qui accuse l'accroissement de production sidérurgique le plus marqué. Malgré le ralentissement général, les commandes en cours permettent de compter sur une activité satisfaisante.

Les cours du cuivre sont discutés à Londres ; les valeurs cuprifères restent cependant assez fermes.

Les valeurs diamantifères sont assez agitées.

Le Rand a fait 525, de l'action Prowodnik, escoupon de 32 francs.

L'action de la société des mines de la Haute-Guinée 175.

Le marché des pétroles Colombia est animé. Un dividende de 30 francs sera distribué en juillet.

Les obligations compagnie des Tramways, Eclairage et Force à Rio-de-Janeiro sont demandées à 411.

Dans le groupe des Fonds d'Etats étrangers, en raison des hauts cours obtenus, des réalisations se sont produites. Elles ont pesé sur l'Extérieur, le Turc, et plus particulièrement sur les fonds russes, qui, d'ailleurs, restent fort résistants.

Les Fonds Russes bénéficient toutefois, d'un coupon 5 % annuel, qui a obtenu encore aux environs de 400, est particulièrement recherché.

Nous rappelons que la Compagnie Minière et Industrielle de l'Indo-Chine a émis, en décembre, jusqu'au 5 juillet, 2.400 obligations 5 % de 500 francs, ces titres sont émis à 475 francs, avec remise à partir du 1er juillet.

Les obligations sont remboursables en trente ans, à partir de 1911.

Les souscriptions sont reçues par correspondance, au siège social de la Société, 24, rue de Moscou, à Paris. Elles sont reçues également chez M. Pailles, banquier à Lille, 136, rue Nationale, et dans ses succursales d'Amiens, Cambrai, Douai, Arras.

Au taux d'émission, ces obligations représentent un intérêt de 5.38 % et une prime de 25 francs ; elles sont garanties par deux Tarif mobilier et immobilier de la Compagnie, et par les revenus provisoires du 31 mars 1908 pour une somme de francs : 3.965.453 fr. 55.

Le produit net est destiné de permettre à la compagnie de assurer le monopole du charbon dans la région qu'elle exploite, d'acquérir, à cet effet, des gisements voisins et partiellement outillés, et particulièrement ceux de la Mineur et de Sarrelouis, de nouvelles sources, et de compléter son outillage, de mettre en valeur, et de mettre à la disposition du public, des gisements de charbon, dans les charbons, d'une bonne tenue en feu, sont d'un transport facile au port d'Haiphong, et dans des conditions de bon marché exceptionnelles.

La compagnie a commencé la mise en exploitation d'une mine alluvionnaire d'étain, d'une superficie de 2 millions de mètres carrés.

Une drague de démonstration en fonctionnant pour l'exploitation des alluvions aurifères du Laos.

Le Société a été constituée au capital de 3.000.000 fr., il a été émis une première tranche de 1.200 obligations de 500 francs. Tout le capital a été fait par voie de souscription particulière, sans aucun appel au crédit au public. C'est un gage sérieux de la confiance qu'ont eue en cette affaire des gouvernantes.

En admettant qu'avant 1911, la société n'obtienne que la moitié des résultats prévus, le service des obligations serait largement assuré.

La Compagnie se charge de faire recouvrer, sans frais, le montant des souscriptions.

UNE BONNE NOUVELLE !

Enfin, la loi pour la répression des fraudes concernant les produits alimentaires, boissons, etc., etc., est entrée en vigueur.

Espérons qu'elle aura pour effet de faire disparaître de la consommation toutes les mixtures étranges que l'on débite sous le titre fantaisiste d'apéritif. En tout cas, elle assure au

BANYULS-TRILLES

un regain de popularité auprès du public soucieux de sa santé, parce que

ce VÉRITABLE APÉRITIF

est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina. C'est d'ailleurs, recommandé par le corps médical depuis longtemps.

Exigez toujours l'étiquette sur la bouteille

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Un Dron demande au Tribunal d'ordonner aux curés de Tourcoing de quitter leur presbytère

M. Dron, en sa qualité de maire de Tourcoing, demandait hier au président du tribunal civil de Lille, jugeant en matière de référé, l'expulsion des curés occupant le presbytère de l'église St-Louis, de l'église Sainte-Anne et de l'église de N.-D. de Lourdes, aux termes de la loi des 2 et 3 janvier 1907, qui une association cultuelle n'ayant été constituée, la commune a recouvert la propriété de ces immeubles.

Par délibération du 16 juillet 1907, le conseil municipal, sur la proposition du Bureau des occupeurs des immeubles ci-dessus désignés n'avaient accepté le prix et conditions fixés par le conseil municipal le 19 avril précédent, pour la location des presbytères, et invité le Maire à prendre toutes mesures qu'il jugerait utiles en Sénégalais à l'effet de rendre libres dans le plus bref délai possible, les dits immeubles.

Cette délibération approuvée par M. le Préfet du Nord fut notifiée aux intéressés en même temps que le bail. Le Syndic, leur prescrivit de la fin du mois de septembre 1907.

Aucun d'eux ne saigne-repondre.

Il est vrai que le Syndic lui prend le Dron, Me L. Le Grand représentait les curés intéressés.

Le président du tribunal a ordonné l'expulsion du curé de l'église Saint-Louis dans les huit jours de l'ordonnance. En ne qui concerne les deux autres, des héritiers en ligne directe devant introduire une action en révocation, le retire à de remis à un mois.

Tribunal Correctionnel de Lille

Falsifications — Acquittements

Le parquet, à la suite de prélèvements divers de saucissons, saucisses et pâtés faits chez les charcutiers, a envoyé devant le tribunal quelques-uns de ces prévenus.

Il s'agissait d'addition de fécule dans les produits fabriqués et vendus.

Le prévenu a avoué mettre en effet de la farine p